



Aération cage d'escalier

Par **bernard32**, le **12/06/2019** à **17:59**

Bonjour,

J'habite dans une petite et ancienne copropriété, où la cage d'escaliers n'est pas munie de fenêtres ou autres pour l'aération.

Ce faisant, un copropriétaire a installé un système de blocage de la porte d'entrée, et, l'été, chaque fois qu'il quitte son appartement, il bloque systématiquement la porte d'entrée qui reste donc grande ouverte pendant des heures (voire parfois la nuit).

Nous sommes plusieurs à nous opposer à ce que la porte d'entrée principale reste ainsi ouverte sans surveillance. Lui argue qu'il faut aérer la cage d'escaliers.

Comment faire ? En cas de cambriolage ou vol, que se passe-t-il avec l'assurance ?

Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **12/06/2019** à **18:34**

bonjour,

vous devez informer le conseil syndical et surtout le syndic pour rappeler à l'ordre ce copropriétaire.

salutations